



**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUILLET 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf juillet, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT AMAND SUR SEVRE, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à 18h30, à la Mairie de SAINT AMAND SUR SEVRE, sous la Présidence de Madame Sylvie BAZANTAY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 juillet 2024.

PRESENTS : Mme BAZANTAY Sylvie, Maire, Mr BOISSONNOT André, Mme BOURASSEAU Natacha, Mr CHAILLOU Laurent, Mr DRAPEAU Antoine, Mme ECHASSERIAU Viviane, Mme HERAULT Béatrice, Mr HUVELIN Benjamin, Mme HUVELIN Sylvia, Mme MURZEAU Loren, Mr REVAUD Mickaël, Mme TURPEAU Danick.

ABSENTS EXCUSÉS : Mr BERNARD Christian (qui a donné procuration à Mr CHAILLOU Laurent), Mr COUTANT Mathieu (qui a donné procuration à Mme TURPEAU Danick), Mme SOULARD Anne (qui a donné procuration à Mme BOURASSEAU Natacha).

Mme ECHASSERIAU Viviane a été élue secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Décisions du Maire prises dans le cadre des délégations.
- 2) Contrat d'apprentissage à compter de septembre 2024.
- 3) Acquisition d'un terrain.
- 4) Construction d'une salle multi-activités : Attribution du marché de travaux pour le lot n° 8 suite nouvel appel d'offres pour cause de liquidation judiciaire de l'entreprise attributaire.
- 5) Aménagement de la rue des Fontaines : Attribution des marchés de travaux.
- 6) Travaux rue des Fontaines : Convention sous mandat avec l'AGGLO 2B, Gérédis, Orange et le SVL pour remise en état temporaire de la voirie.
- 7) Budget communal 2024 : Décision modificative n° 4.
- 8) Appel à projet du SIEDS pour les projets d'autoconsommation photovoltaïque.
- 9) Adoption du nouveau schéma de mutualisation AGGLO 2B 2025-2029.
- 10) Renouvellement adhésion à la Fondation du Patrimoine.
- 11) Attribution de subventions à diverses associations.
- 12) Questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2024 et désignation du secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 24 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

Mme Viviane ECHASSERIAU été élue secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales.

Décisions de Mme le Maire prises dans le cadre des délégations.

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DELEGATION RELATIVE A LA PASSATION DE MARCHES PUBLICS INFÉRIEURS A 15 000 € HT :

➤ **Décision n° 2024-033 du 21/06/2024 :**

Achat d'un ferme-porte pour portillon du stade

PROLIANS MARTIN HEULIN (Cholet - 49300) : **235,51 € TTC** (196,26 € HT).